

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1571

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 2 du projet de loi organique qui étatsise en fait le système de retraites complémentaires en prévoyant de les transposer au sein de la loi de financement de la sécurité sociale.

Cela aurait pour conséquence de priver d'autonomie de gestion les partenaires sociaux qui ont souvent montré leur efficacité dans l'administration et la tenue de leurs caisses, comme peut en témoigner leur bonne santé financière, voire leurs excédents.